

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code de la recherche ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2009-125 relative à l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 955 ;

Vu la décision Inserm n° 2013-071 relative à l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 955 ;

Vu la décision Inserm n° 2015-50 relative à l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 955 ;

Vu la décision Inserm n° 2020-28 relative à l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 955 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 26 septembre 2024 ;

DECIDENT :

Article 1 : Monsieur Christophe COMBADIÈRE est nommé directeur de l'unité mixte de recherche U 955 intitulée « Institut Mondor de Recherche Biomédicale » jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2024.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL